



PV n°7 du 9 février 2026.

- Membres présents :** Mmes Cerrone , Lau
MM. Caubergh, , Dheur, Draguet, Grignet, Joniaux, Lejeune et Schroyen
- Membres excusés :** MM. Germa y, Halin (à la réunion des 3 comités)
MM. Dardinne, Lerousseaux
- Invitée du CDA présente :** Mme Joliet (Départements championnat, éthique et égalité des chances)

Le PV n°6 du 12 janvier 2026 a été approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte sous la présidence de Michel Lejeune, qui assure la fonction de président faisant fonction en l'absence de Michel Halin, occupé par la réunion des trois comités.

1. Informations générales et calendrier

- Rappel de procédure concernant les **demandes de modification de match** : Conformément à l'application du **PC 59**: Faute de réponse du club adverse, dans un délai de sept (7) jours calendrier à dater de la demande, l'accord sera considéré comme acquis, sauf si la demande émane du club visiteur.
- Il est rappelé qu'il est **strictement interdit de consommer des boissons alcoolisées à la table des officiels**.
- À la suite de l'appel qui avait été lancé, le **Conseil judiciaire provincial (CJP)** a reçu **4 candidatures**.

2. Réforme du championnat jeunes 2026-2027!

Christian Joniaux et Marie-Thérèse Joliet ont présenté la réforme des compétitions jeunes dans l'état actuel. La réforme pourrait être applicable à partir du **1er juillet 2026** pour la **saison 2026-2027**.

2.1 Objectifs de la réforme

La réforme vise notamment à :

- moderniser les compétitions,
- renforcer la formation à long terme du joueur,
- assurer davantage d'équité et de cohérence entre clubs,
- favoriser des matchs équilibrés et réduire les écarts de niveau .

Une priorité est donnée au **développement du joueur** plutôt qu'au résultat immédiat, afin de stabiliser les parcours de formation .

2.2 Organisation sportive

- Les catégories seraient organisées sur des **cycles de deux ans**.
- Un minimum d'environ **20 matchs par saison** serait garanti .
- Les compétitions seraient structurées en **5 niveaux**.
 1. **Excellence**, comparable à nos Gold actuels
 2. **Performance**, comparable à nos Silver actuels
 3. **Progression**, Interprovincial
 4. **Formation**, comparable à nos Élites
 5. **Découverte**, Provincial / sport pour tous

Règle particulière :

→ **Une seule équipe par club en niveau 1 et 2.**

→ L'équipe suivante d'un même club serait directement placée en **niveau 3**.

2.3 Labellisation des clubs + coefficient sportif

- L'accès aux plus hauts niveaux serait lié à la **labellisation du club ainsi qu'à un coefficient sportif**.
- **coefficient sportif** (≈ 90 % sportif + critères structurels).
- Pour la saison 2026-2027, une **pré-labellisation** serait acceptée (mesure transitoire) .

2.4 Procédure et adoption

- Relectures institutionnelles en cours, calendrier:
 - Envoi du document au groupe de travail : mercredi 11 février
 - Réunion groupe de travail : 16 février
 - Conseil d'Administration AWBB : 19 février
 - Commission législative AWBB : 23 février
 - Conseil d'Administration AWBB : 3 mars
 - Assemblée Générale AWBB : 22 mars
- Sous réserve d'un vote favorable de l'Assemblée Générale du 21 mars 2026, cette réforme pourrait entrer en vigueur au **1^{er} juillet 2026** pour la **saison 2026-2027**.

La réforme est une **réforme importante** de la structure sportive. Elle entraînera une évolution significative de l'organisation sportive provinciale et nécessitera une adaptation des clubs dès la préparation de la saison 2026-2027!

3. Préparation de l'assemblée Générale AWBB du 21 mars 2026

Préparation des propositions de modifications statutaires qui seront débattues et mises au vote.

3.1 Statuts et fonctionnement

- Mandat des administrateurs : **maximum 5 ans**, début et fin clairement fixés après l'AG.
- Mandat des parlementaires : mêmes principes (début lendemain de l'élection).

3.2 Compétitions et arbitrage (principales modifications)

- Licence possible pour un délégué d'officier dans **un second club** (procédure administrative).
- Clarification du certificat médical obligatoire avant rencontre.
- Homologation des terrains désormais régie par règlement spécifique.
- Obligation pour les clubs d'un matériel adapté (24/14 secondes).
- Sanction possible : **forfait + amende** si terrain non homologué.

3.3 Partie juridique

- Les documents pourront être envoyés **par mail** (plus uniquement par recommandé).
- Définition et encadrement du dépôt de plainte pour incidents envers officiels.
- Clarification des compétences :
 - CJP (provincial)
 - CJR (régional)

3.4 Mutations et affiliations

- Nouvelle gestion des désaffiliations :
 - liste au 15 juin,
 - avenant exceptionnel possible jusqu'au 30 août (jeunes/non-sportifs).
- Si forfait général d'une équipe :
 - En cas de forfait général avant le début de la saison, les joueurs peuvent être alignés dans une autre équipe du même club sans dérogation du CDA.
 - jeunes autorisés uniquement en compétitions jeunes.

4. Divers

Retour d'informations après la réunion des trois comités : communications relayées par **Michel Halin** et **Claude Germay**.

5. Prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu le lundi 9 mars 2026 à la Maison des Sports.

Cet avis tient lieu de convocation pour les parlementaires (dès 19h) et d'invitation pour les autres membres et/ou comités de la Fédération (dès 19h30).

Pour le PARL-LG

Silvana Cerrone – Bernard Dheur
Secrétaire – Rédacteur